




Grand effondrement... La formation, voilà l'ennemie ?

 **Le martyr des professeurs :
4 jours de formation professionnelle (FP) initiale...**

La rentrée scolaire 2022-2023 est un révélateur des manquements de l'État employeur en matière de formation vis-à-vis de ses agents. L'opinion publique a ainsi pu constater que des milliers d'enseignants pouvaient être recrutés au dernier moment (fin août !), par simple entretien et jetés dans le bain de classes d'une 30^{ème} d'élèves. Sans concours, ni formation professionnalisante :

- Exit l'année entière de formation initiale pour les professeurs, exit le savoir-faire, désormais seulement quelques journées accélérées suffiraient...
- Exit l'exigence de haut niveau attendue par la République pour former les citoyens de demain. Place à une gestion caniveau... Ce sont nos enfants, vos enfants, qui sont confiés à cette politique !



 **... Faisant écho au désarmement des services publics : 3 jours/an de FP continue !**

Les administrations sont toutes touchées par ces défaillances vis-à-vis de leurs personnels :

- L'Éducation nationale (EN) pêche visiblement en cette année scolaire 2022-2023 en matière de formation initiale. Mais la tendance est structurelle depuis 20 ans. Le nombre de jours de formation initiale y a été divisé par 3 depuis le début des années 2000 (détails dans le tableau en page 2).

Le nombre de jours de formation continue dans les ministères de l'Enseignement (EN et enseignement supérieur) ne compense pas pour autant. Il est l'un des plus faibles de la Fonction publique : un comble !

- Dans les autres ministères, la baisse est quasi générale! Aussi bien en formation initiale que continue. Le nombre moyen de journées de formation a baissé de 40 % en 2 décennies.

- La situation est « moins pire » en apparence dans 3 ministères : Justice, Finances, Intérieur.




Pas de réjouissance, leurs chiffres sont la résultante :

- de formations statutaires obligatoires auxquels sont assujettis certaines catégories de personnels : techniques d'intervention et tir pour les personnels de l'administration pénitentiaire, les douaniers, les policiers et gendarmes ;
- de formations continues non choisies, car découlant de restructurations ! Voire limitées trop souvent à du distancié, sans réactivité et avec bugs à l'appui !

C'est le cas en Douanes, avec par exemple un stage changement de branche... d'une semaine !

Pour l'ensemble des ministères, le nombre moyen de journées de formation continue est plafonné à 3 par an !

Nombre moyen de journées de formation/an/agent

Périmètre	Typologie	2001	2019	Évolution 2001-2019
 Ministère de l'Economie et des Finances	Initiale/statutaire	5,1	8,5	+66,7% (+3,4 p ^m)
	continue/prof ^{elle}	4,9	4,0	-18,4% (-0,9 p ^m)
	total	10,0	12,2	+25,0% (+2,2 p ^m)
 Ministères de l'enseignement	initiale/statutaire	6,6	0,9	-86,4% (-5,7 p ^m)
	continue/prof ^{elle}	3,3	2,5	-24,2% (-0,8 p ^m)
	total	9,9	3,4	-65,7% (-6,5 p ^m)
 Fonction publique (FP)	Initiale/statutaire	6,2	2,9	-53,2% (-3,3 p ^m)
	continue/prof ^{elle}	3,6	2,9	-19,4% (-0,7 p ^m)
	total	9,8	5,8	-40,8% (-4,0 p ^m)

Une politique décente de formation continue consiste à proposer aux personnels 15 à 20 jours/an (sur les 365 jours que compte l'année...), pour maîtriser les nouveaux outils, les évolutions réglementaires, les « réformes », les attentes du moment.

Dans la Fonction publique, cet objectif est un horizon inatteignable dans les conditions actuelles :

- **Déqualification assumée** : la loi de transformation de la Fonction publique (LTFP ou « Loi Dussopt ») de 2019 encourage l'externalisation et le recours aux contractuels ! En d'autres termes, l'État employeur ultra-libéral préfère embaucher temporairement des contractuels précaires ou *a contrario* recourir à des prestataires privés onéreux, plutôt que former des fonctionnaires tout au long de leur carrière.
- **Sous-effectif structurel** : une personne en formation (stagiaire ou formatrice occasionnelle) est vue comme une personne absente du service, « coûtant » cher, alors que c'est un *investissement* ! Selon ces arguties, hormis les rares formations obligatoires, point de salut !
- **Un manque de centres de FP sur tout le territoire** : pire, la DGDDI en a vendu (cf Rouen) !

Pour garantir une formation de haut niveau et la disponibilité opérationnelle, **il est indispensable d'abolir la LTFP et d'embaucher les 1700 agents qui manquent a minima à la DGDDI (10% des effectifs) !**

Paris, le mardi 13 septembre 2022



Nombre moyen de journées de formation



Tableau de synthèse pour les différents ministères

page 3



**Tableau détaillé en Douanes, à Bercy (MEF)
et dans d'autres ministères (Armées, Intérieur)**

page 4


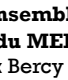








**Graphique sur la situation en Douanes, à Bercy (MEF)
et dans d'autres ministères (Armées, Intérieur)**

page 5



Nombre moyen de journées de formation en Douanes (DGDDI), à Bercy (MEF) et dans d'autres ministères : *tableau détaillé*

Administrations & ministères		Typologies de formation*	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Ministère de l'Economie et des Finances (MEF)	 DGDDI (« Douane »)	Formation statutaire	5,85	3,88	6,09	6,87	9,53	6,63	4,71	ND
		Préparation aux concours et aux examens professionnels	0,4	0,22	0,10	0,09	0,18	0,05	0,07	
		Formation de perfectionnement	5,8	5,69	6,20	6,21	6,32	6,81	4,55	
		Autres dispositifs	0,35	0,31	0,15	0,42	0,34	0,32	0,20	
		Total formations DGDDI	12,4	10,10	12,54	13,59	16,37	13,82	9,52	
	 Ensemble du MEF (« Bercy »)	Formation statutaire	6,0	6,1	6,3	7,8	8,9	8,5	8,15	7,7
		Préparation aux concours et aux examens professionnels	0,3	0,3	0,3	0,2	0,3	0,25	0,15	0,2
		Formation de perfectionnement								3,2
		Autres dispositifs	3,7	3,5	3,7	4	4,4	3,8	2,05	0,2
		Total formations MEF	10	9,9	10,3	12	13,6	12,5	10,4	11,3
Ministère des Armées (ex-Défense)	 Civils	Formation statutaire	ND	0,17	0,12	0,17	0,15	0,29	0,34	0,37
		Préparation aux concours et aux examens professionnels		0,06	0,34	0,14	0,11	0,08	0,15	0,10
		Formation de perfectionnement		1,76	2,02	2,03	1,88	1,98	1,31	1,80
		Autres dispositifs		0,1	0,03	0,02	0,02	0,02	0,01	ND
		Total formations civils		2,23	2,09	2,51	2,37	2,16	2,37	1,81
	 Militaires	Formation initiale	ND	16,85	18,65	19,64	18,4	18,97	16,90	20,20
		Formation de cursus		3,64	3,29	3,76	5,19	5,87	4,55	3,62
		Formation continue		2,62	2,49	2,57	3,18	3,35	2,39	3,02
		Autres dispositifs		0	0	0	0	0	0,0	0,0
		Total formations militaires		21,48	23,11	24,43	25,97	26,77	28,2	23,84
Ministère de l'Intérieur et des Outre-mer (MinInt)	 Secrétariat général pour l'Administration du ministère de l'Intérieur	Formation statutaire	ND	ND	ND	ND	ND	0,1	ND	ND
		Préparation aux concours et aux examens professionnels						0,6		
		Formation de perfectionnement						3,7		
		Autres dispositifs						0,0		
		Total SGAMI						3,1		
	 DGPN (« Police »)	Formation statutaire	ND	ND	ND	ND	ND	7,7	ND	ND
		Préparation aux concours et aux examens professionnels						0,7		
		Formation de perfectionnement						2,7		
		Autres dispositifs						0,0		
		Total DGPN						10,7 ?		
	 DGGN (« Gendarmerie »)	Formation statutaire	ND	ND	ND	ND	ND	3,0	ND	ND
		Préparation aux concours et aux examens professionnels						ND		
		Formation de perfectionnement						8,6		
		Autres dispositifs								
		Total DGGN						12,4 ?		
	 Ensemble du MinInt (« Beauvau »)	Formation statutaire	3,2	3,2	3,4	3,6	3,5	3,4	ND	ND
Préparation aux concours et aux examens professionnels										
Formation de perfectionnement										
Autres dispositifs										
Total MinInt		8,9								

Les apparents bons résultats globaux dans ces ministères sont parcellaires ! À peine quelques jours de formation continue par an par agent !

* **Typologies de formation** : entre le niveau ministériel et la collation au niveau Fonction publique, la comptabilisation peut évoluer de quelques dixièmes avec notamment des règles de l'arrondi différentes.

Sources : bilans sociaux annuels ; rapports sociaux uniques annuels.

Lexique :

- **Formation statutaire** (ex-formation « initiale ») → après un concours, après un changement de corps, ou prévue par le statut : c'est-à-dire en SURV le tir et les techniques professionnelles de contrôle et d'intervention [TPCI], appelées en Police les gestes techniques professionnels d'intervention [GTPI]
- **Formation de perfectionnement** (ex-formation « continue ») → T1 : adaptation immédiate au poste de travail ; T2 : adaptation à l'évolution prévisible des métiers ; T3 : développement des qualifications ou acquisition de nouvelles qualifications)

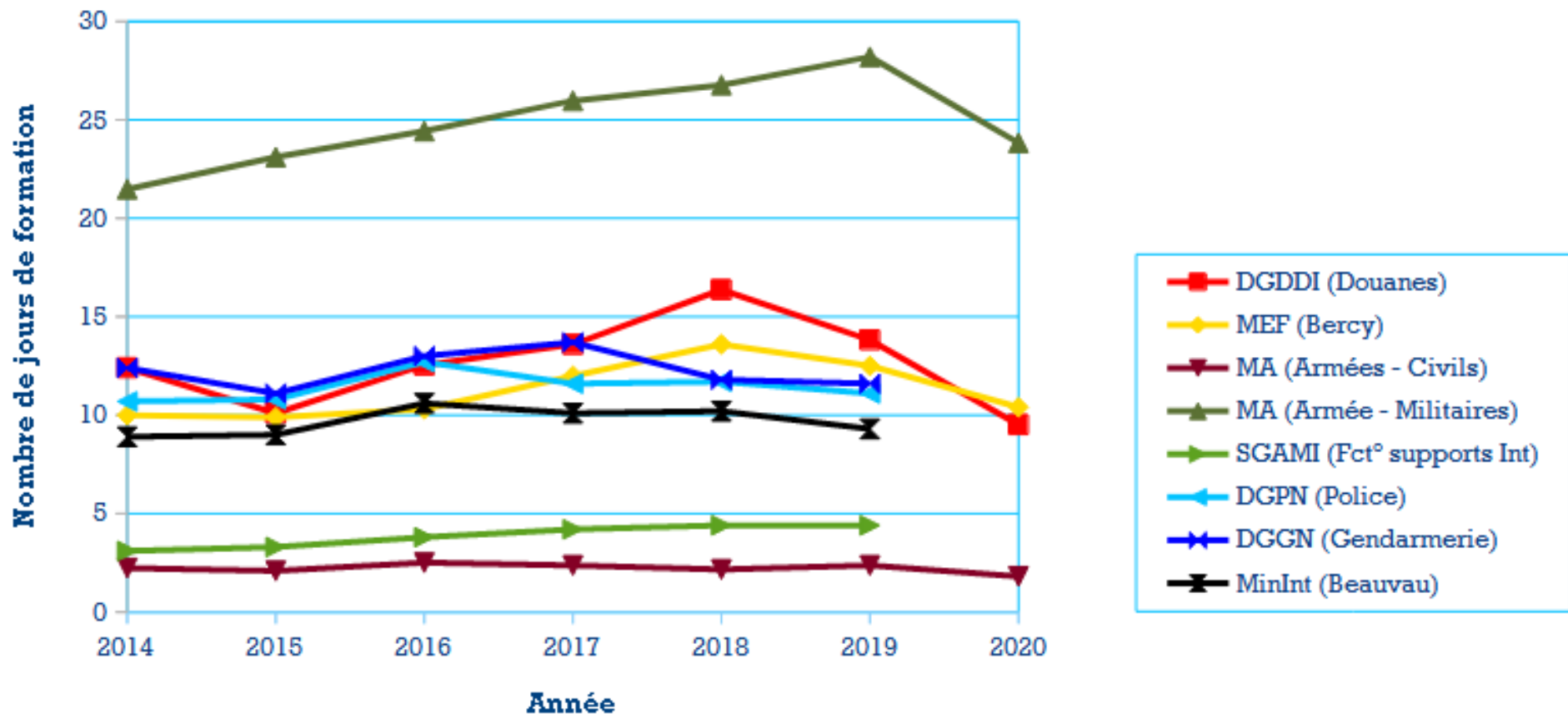
- **Autres dispositifs** (congés de formation, bilans de compétence, validation des acquis de l'expérience [VAE])
- **ND** : non disponible

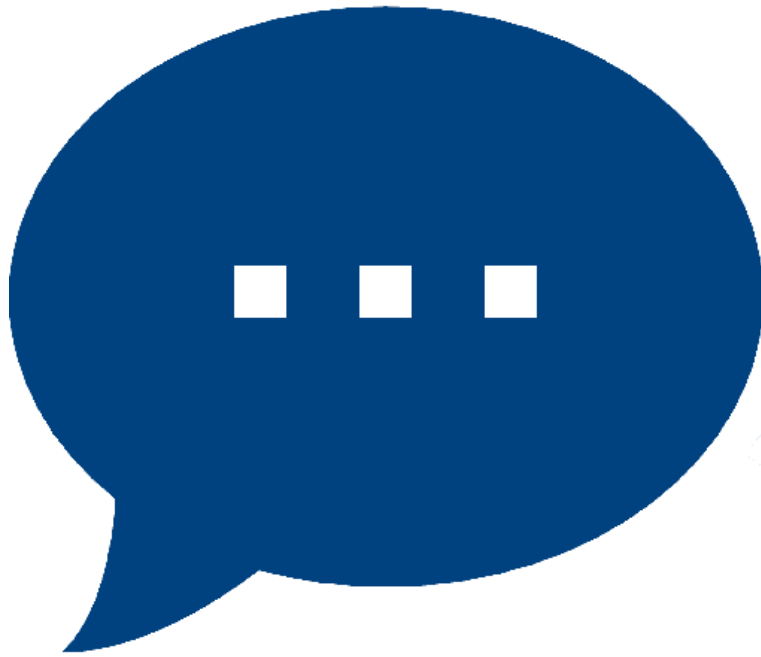


Nombre moyen de journées de formation en Douanes (DGDDI), à Bercy (MEF) et dans d'autres ministères : *graphique*

Comparatif du nombre de jours consacrés à la formation entre :

- *le Ministère de l'Economie et des **Finances** (MEF), dont notamment la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects (DGDDI) ;*
- *les corps civils et militaires du Ministère des **Armées** (MA) ;*
- *le Ministère de l'**Intérieur** (MinInt), dont le Secrétariat Général pour l'Administration du Ministère de l'Intérieur (SGAMI), la Direction Générale de la Police Nationale (DGPN) et de la Direction Générale de Gendarmerie Nationale (DGGN).*





Témoignage d'un retour d'expérience

... Témoignage d'un retour d'expérience...

Suite à la réussite d'un concours et le passage obligatoire par l'Ecole nationale des Douanes de La Rochelle (ENDLR), mon ancien poste était complètement différent du nouveau, car j'ai davantage de responsabilités et je suis sur le terrain.

Malheureusement, à la sortie de l'ENDLR je ne me sentais pas prêt ni assez « armé » pour être sur le terrain et être confronté à toutes les tâches qui m'étaient confiées.

Cependant, et fort heureusement, j'ai retrouvé des collègues (de tous grades) qui étaient déjà en place et qui m'ont énormément apporté :

- au niveau connaissance
- et surtout au niveau assurance.

La situation de sous-formation et de sous-soutien réglementaire ne s'est pas réglée pour autant.

Après près d'un mois de terrain, lors d'une vacation d'un vendredi veille d'un pont, nous nous retrouvons avec une équipe de six effectifs à contrôler un camion avec un chargement d'alcool.

Et là, nous avons eu l'impression d'être « seuls au monde », et ce ressenti nous a vite envahi.

Nous avons passé plusieurs appels au centre opérationnel de dédouanement terrestre (CODT) afin de nous apporter l'aide nécessaire.

Mais malheureusement ils n'avaient pour nous apporter l'aide nécessaire :

- ni l'outil,
- voire même la formation !

Nous avons également passé plusieurs appels au bureau des douanes territorialement compétent, mais vue l'heure nous n'arrivions plus à avoir d'interlocuteur.

Quand la structure faillit, nous en arrivons à compter sur des miracles !

Après insistance, nous avons réussi à avoir une réponse inattendue. Une réponse d'autant plus impressionnante au regard de la fonction de la personne qui nous l'a apporté, puisqu'il s'agissait du le directeur interrégional !

Pour ma part, et c'est le ressenti de la majorité de mes collègues, je ne me sens pas formé pour les missions que j'exerce au quotidien.

Ceci pour deux motifs :

- au regard du contenu de la formation initiale qui n'est pas adaptée au quotidien ;
- et également de la formation continue pour laquelle malheureusement nous avons énormément de refus, à cause du manque de place et ou manque d'effectifs dans les services.

L'origine de ce chaos : le rapport Le Bris

En 2008, le Haut fonctionnaire Raymond-François Le Bris, ancien directeur de l'Ecole nationale d'administration (ENA), est missionné pour rédiger un rapport sur la formation des personnels de l'Etat dans un cadre d'austérité budgétaire.

Nous sommes alors sous la présidence Nicolas Sarkozy avec François Fillon Premier ministre, sous une majorité parlementaire Union pour un mouvement populaire (UMP, ex-Les Républicains – LR). En décembre 2008, les propositions de (contre-)réforme de M. Le Bris sont transmises à l'autorité politique. La démarche est officialisée en février 2009¹.

Contre les capacités éducatives, contre la nécessité d'organiser un certain maillage du territoire, il y est proposé une concentration du réseau des écoles.

Cela aboutira en Douanes à la fusion-absorption de l'école de Rouen (ENDR) par l'école de La Rochelle (ENDLR), sur un espace en incapacité d'absorber le surplus de travail, en matière de formation initiale et continue... pour l'ensemble des personnels de catégories B et C ! Et l'école de Tourcoing, dédiée principalement à la catégorie A ne peut efficacement suppléer.

Ce projet sera confirmé sous la présidence suivante, celle de François Hollande, avec une majorité parlementaire Parti socialiste (PS) – Europe Ecologie Les Verts (EELV).

Depuis le début, SOLIDAIRES n'a de cesse de réclamer le maintien à minima d'un réseau de 3 écoles des Douanes (*nota bene* : en Allemagne, il y a en 2022 un réseau de 6 écoles des douanes) !

La 3^e école peut ainsi être dédiée par exemple pour des formations spécifiques (spécialisées et/ou de recyclage, etc).

**Formation de qualité = professionnalisme des personnels !
= considération des autorités envers les agents & usagers !**

¹ Source : <https://www.fonction-publique.gouv.fr/ministre/presse/communiques-55>

Grand effondrement... La formation, voilà l'ennemie ?



Solidaires
DOUANES

Syndicat SOLIDAIRES Douanes

93 bis rue de Montreuil, boîte 56 – 75011 PARIS

tél : 01 73 73 12 50

site internet : <http://solidaires-douanes.org>

courriel : contact@solidaires-douanes.org

adhésion : solidaires-douanes.org/-adhesion-